



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :
21/02/2013

Dossier complet le :
21/02/2013

N° d'enregistrement :
F09113P0082

1. Intitulé du projet

Aménagement du lido du Petit et du Grand Travers sur la commune de Mauguio-Carnon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

BOURREL Yvon, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de l'Or

RCS / SIRET

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° Infrastructures routières d) Routes d'une longueur inférieure à 3 km	Aménagement d'une contre-allée de 2,3 km à l'intérieur du lido du Petit et du Grand Travers.
6° Infrastructures routières e) Tout giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0,4 ha	Sans objet car l'emprise du giratoire est d'environ 1500 m ²

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Aménagement du lido du Petit et du Grand Travers :

Suppression de la RD 59 et restauration du milieu naturel sur son emprise ;

Renaturation du site associé à un plan de gestion (réhabilitation et création de zones humides, élimination des plantes envahissantes, etc.).

Création d'une contre-allée à double sens le long de la RD 62 avec plusieurs poches de stationnement ;

Création de plusieurs cheminements pour les modes doux : piste cyclable transversale, cheminements piétons d'accès aux plages (accessibles aux PMR), etc.

Mise en place d'un plan de gestion du site (services, entretiens, etc.).

4.2 Objectifs du projet

Le projet de réhabilitation du lido :

- veut enlever la RD 59, véritable point de concentration des nuisances, en créant, en lieu et place, un cordon dunaire pour faciliter la consolidation de l'espace littoral et participer à la limitation de l'érosion des plages d'une part, et d'autre part, pour créer sur ce cordon un nouveau milieu naturel riche de flore et de faune typiques.
- veut re-naturer les espaces très dégradés se situant à l'est du site, en réhabilitant des zones humides aujourd'hui sans aucune fonctionnalité.
- veut, en nettoyant le site de ses déchets et en éliminant un grand nombre d'espèces végétales envahissantes, participer à redonner aux espaces naturels un état de conservation plus performant.
- veut permettre la fréquentation du site par le public en organisant des poches de stationnement dans les espaces les moins riches du point de vue du patrimoine naturel en arrière du site et en organisant la canalisation des accès menant aux plages.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

La zone de travaux se situe dans un milieu naturel remarquable et sensible qui nécessite de prendre en compte une série de contraintes pendant toute la durée des travaux d'aménagement du lido :

préserver le site naturel d'une grande valeur écologique (Zone Natura 2000, espèces végétales remarquables protégées),

maintenir l'accès aux activités touristiques (plage),

maintenir la circulation des deux roues entre Carnon et la Grande-Motte (circulation interdite sur la RD 62 et tolérée sur la RD 59)

maintenir la liaison entre Carnon et la Grande Motte et le stationnement pendant les périodes estivales.

Un plan de respect de l'environnement sera contractualisé avec les entreprises de travaux. Le maître d'œuvre assurera un contrôle des engagements pris par les entreprises.

Le phasage des travaux a été établi afin de maintenir pendant toute la durée des travaux :

la circulation cycle / deux-roues entre Carnon et la Grande-Motte,

le stationnement et les cheminements piétons pour les activités touristiques en période estivale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet consiste à une renaturation du Lido tout en maintenant sa fréquentation actuelle en mettant en œuvre des aménagements et un plan de gestion sur ce site remarquable, sans le sanctuariser et en lui gardant l'accessibilité qui fait son attrait.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation au titre de loi sur l'eau
- Autorisation de défrichement
- Autorisation d'urbanisme : permis d'aménager

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'examen au cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur totale de la contre-allée aménagée sur le lido du Petit et du Grand Travers	2300 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lido du Petit et du Grand
Travers
34130 Mauguio-Carnon

Coordonnées géographiques¹ Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 4° 00 ' 27 " E Lat. 43 ° 33 ' 13 " N

Point d'arrivée : Long. 43 ° 33 ' 30 " N Lat. 4 01 56 E

Communes traversées :

Mauguio-Carnon

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol : voirie routière, stationnements, espaces publics, espaces naturels.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de la commune de Mauguio-Carnon approuvé le 17 juillet 2006. La deuxième modification a été approuvée le 9 novembre 2009. Le projet s'inscrit en zones NM et NL :

-NM : est inconstructible. Seules peuvent être admises les constructions légères et temporaires ainsi que les constructions et installations nécessaires à des services publics liés à l'entretien ou à l'exploitation des sites.

-NL : Seules peuvent y être admises les constructions et installations d'intérêt public, équipements et ouvrages techniques nécessaires à leur fonctionnement ainsi que les constructions et installations visées à l'article R.146-2 du code de l'urbanisme dans sa rédaction issue du décret n° 2004-310 du 29 mars 2004 relatif aux espaces remarquables du littoral et modifiant le code de l'urbanisme.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans la ZNIEFF de type 1 « Lido du Grand et du Petit Travers ». Et dans une ZNIEFF de type 2 « Complexe paludo laguno-dunaire des étangs montpelliérains ».
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune Mauguio -Carnon
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'Exposition au Bruit de l'aéroport de Montpellier – Fréjorgues. Approuvé par le Préfet de l'Hérault le 15 février 2007

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone humide du lido de l'étang de l'Or
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des Risques d'inondations de la commune de Mauguio-Carnon a été approuvé le 16 mars 2001
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans : pSIC « Etang de Mauguio » (FR 9101408) ZPS « Etang de Mauguio » (FR9112017) : Le projet se situe à proximité de : SIC « Posidonie de la cote Palavasienne » (FR9101413) ZPS « Côte languedocienne » (FR9112035).
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se trouve en partie dans ce rayon de 500 m de la tour du Grand Travers, appelée également « Tour Signal », inscrite à l'inventaire des monuments historiques par arrêté préfectoral en date du 10 mai 1996

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Apport de sable « propre » pour la renaturation au droit des emprises de la RD59 détruite. Sable mis à disposition par la commune du Grau du Roi. Le sable est stocké et disponible. Aucun prélèvement de sable dans le milieu naturel
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'incidence réelle, synonyme d'impact sur des habitats d'intérêt communautaire jouant un véritable rôle de conservation, se résume aux 1370 m ² de prairies humides et aux 10750 m ² de dunes fixées. Cette incidence sera compensée par la création de plus de 12 ha de zones humides et la création de 3,7 hectares de dunes en lieu et place de la RD 59, accompagnée d'un effort de végétalisation à partir d'espèces locales, compensera nettement l'aménagement de 10750 m ² de dunes fixées.
Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction de zones humides (4,2 ha) compensée par la création de plus de 12 ha de zones humides

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'espaces naturels
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque d'inondation par submersion marine, feu forêt, retrait et gonflement d'argiles, sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase chantier sera génératrice de nuisances sonores. L'entreprise chargée des travaux organisera son chantier de façon à respecter la législation en vigueur et à réduire au maximum les nuisances (adaptation des matériels et modes opératoires, etc.). En phase exploitation, le projet induira une réduction des nuisances sonores (suppression de la RD59).
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Les travaux liés au projet sont susceptibles d'engendrer des vibrations.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase de travaux, des émissions de poussières dans l'atmosphère seront possibles. Toutefois, celles-ci seront limitées dans le temps.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Une partie des eaux pluviales liées au projet sera traitée par des noues paysagères qui permettront l'infiltration sur place et donc un rejet dans le sol.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets de chantiers seront stockés et traités selon la filière adaptée. L'entreprise en charge des travaux devra mettre en place les moyens appropriés pour recueillir et traiter les eaux usées de chantier.</p>
	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des aménagements seront réalisés dans le périmètre de protection d'un monument historique inscrit.</p> <p>Par ailleurs, un dossier de saisine anticipée (archéologie préventive) est en cours de réalisation.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Résumé non technique résultant de l'étude d'impact

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Mangnio

le, 21 février 2013

Signature



